

Conseil communautaire  
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023\_09\_9

**Rémunération en heures complémentaires d'une animatrice du Relais Petite Enfance**

Le Relais Petite Enfance fonctionne actuellement avec 3 agents (hors secrétariat) pour 2,3 ETP :

- 1 directrice, pour 1 ETP ;
- 1 éducatrice de jeunes enfants, pour 0,8 ETP (temps partiel de droit) ;
- 1 éducatrice de jeunes enfants pour 0,5 ETP

Afin de faciliter l'organisation du service dans son volet itinérance, qui est déployé aujourd'hui sur 5 communes, il est proposé que l'animatrice travaillant actuellement à hauteur de 50 % soit régulièrement rémunérée en heures complémentaires à compter de septembre 2023. Le nombre d'heures complémentaires rémunérées n'excéderait pas 26 heures par mois.

Le coût de ces heures complémentaires ne serait pas supérieur à celui engendré par le salaire de l'animatrice actuellement à 0,8 ETP si elle travaillait à temps plein.

Pour rappel, le référentiel CAF préconise pour notre territoire un fonctionnement à 2,5 ETP.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le tableau des effectifs du budget principal,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'autoriser la rémunération d'heures complémentaires régulières pouvant aller jusqu'à 26 heures mensuelles sur le poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps non complet afin d'améliorer l'organisation des ateliers en itinérance.

2. – De dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Michaël DODELIN



Le Président

M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

**Étaient présents (33) :**

M. Didier TERRIER,  
Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
Mme Jean-Louis LUC,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,

M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
M. Jean-François LE PERF,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

**Étaient représentés (9) :**

M. Alain LOPEZ

*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*

M. Mario DEMAZIERES

*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Mme Catherine DUCHESNE

*Représentée par M. Michaël DODELIN,*

M. Sylvain GARAND

*Représenté par M. Gérard CHARASSIER,*

Mme Sandrine NORDET

*Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,*

M. Francis ALABERT

*Représenté par Mme Virginie BLANDIN  
jusqu'à 19h25, q. n° 4,*

M. Alain BREYSACHER

*Représenté par Mme Denise HEUDRON  
jusqu'à 19h36, q. n° 8,*

Mme Herléane SOULIER

*Représentée par M. Florian LEMAIRE,*

M. Arnaud MOUILLARD

*Représenté par Mme Lorena TUNA,*

**Étaient absents (3) :**

M. Lionel GAILLARD,

Mme Dominique TALADUN,

M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20230921-DEL20230909-DE